

Gestion des eaux pluviales : Tous acteurs! Tous concernés!



10

Institutionnel

Nouvelle présidence au Parlement
des Jeunes pour l'Eau



12

Libre parole

De « Monsieur Tuyau » à « Monsieur Pluvial »



13

Regards sur...

L'ADOPTA : un partenaire incontournable
de la gestion des eaux pluviales



14

Evénements

Un forum participatif « Education à l'eau
et la biodiversité »



16

L'Agence et vous

Retrouvez l'actualité de l'agence de l'eau
sur Facebook

3
DOSSIER





édito

Bertrand Galtier - Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



DOSSIER



Eaux pluviales : un enjeu majeur de la qualité de l'eau

Jusqu'aux années 60, l'assainissement est principalement un enjeu de santé publique : l'objectif est avant tout d'éviter les maladies et les épidémies. Cette approche « **hygiéniste** » consiste alors à évacuer les eaux usées des ménages, le plus rapidement et le plus loin possible des habitations. Les canalisations collectent et véhiculent ensemble les eaux pluviales et les eaux usées dans un seul et même tuyau : c'est la politique du « **tout à l'égout** ».

Entre 1960 et 1980, la population des villes augmente considérablement. L'urbanisation conduit à l'imperméabilisation des sols. Ainsi, ne pouvant plus s'infiltrer, les eaux de pluie ruissellent vers des réseaux d'assainissement qui saturés, finissent par déborder.

L'**hydrologie urbaine** se développe avec pour principal objectif la lutte contre les inondations. Les premiers réseaux séparatifs se construisent et collectent de façon **séparée les eaux usées et les eaux pluviales**.

Plus tard, la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 et la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 font prendre une nouvelle direction à l'assainissement : la **préservation du milieu naturel** devient alors une des finalités de l'assainissement.

Plus récemment, les lois « Grenelle » de 2009 et 2010 et la loi de transition énergétique de 2015 s'emparent de la problématique du **changement climatique**.

A la fin de cette année 2018, notre Comité de bassin votera les actions que nous accompagnerons durant

les 6 prochaines années pour préserver notre ressource en eau. Ce 11^{ème} et nouveau programme vise avant tout le bon état de l'eau dans notre bassin.

Un objectif qui ne peut pas être atteint sans intégrer la gestion des eaux pluviales dans nos actions.

Enfin, même si la performance des systèmes d'assainissement demeure une priorité, nous devons améliorer leur empreinte environnementale. Moins de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre... et plus de biodiversité grâce à l'**infiltration des eaux pluviales**, sont autant de pistes qu'il nous faudra suivre pour tenir nos engagements vis-à-vis de l'eau.

Bonne lecture !

Gestion des eaux pluviales : Tous acteurs! Tous concernés!

Au cours des dernières décennies, le développement des activités humaines, l'urbanisation des villes mais aussi des campagnes ont entraîné une **imperméabilisation importante des sols**. Ce phénomène s'est accompagné d'un **accroissement du ruissellement des eaux pluviales**. Aujourd'hui des solutions existent pour limiter la pollution de l'eau et les inondations qui en résultent.

↳ **L'eau de pluie n'est pas un déchet... mais une ressource**



Ce constat a conduit l'agence et ses partenaires à réfléchir aux moyens de rendre sa place à cette ressource tombée du ciel, dans le cycle naturel de l'eau, Accueillir cette eau, c'est la réserver pour pouvoir l'utiliser en cas de besoin, c'est lui permettre de s'infiltrer là où elle tombe. C'est en outre limiter les risques de pollution de cours d'eau mais aussi d'inondation. Tous les usagers de l'eau, du particulier aux acteurs économiques, peuvent ainsi mettre en place des dispositifs de récupération, de stockage et d'infiltration pour faire de l'eau de pluie une ressource durable.

↳ **Accueillir l'eau dans la ville**



Dans une ville trop imperméable, les réseaux d'assainissement ne sont pas suffisants pour évacuer toutes les pluies. En infiltrant la pluie au plus près de son point de chute, les risques d'inondations urbaines et de pollution sont réduits.

↳ **Reconsidérer les pratiques agricoles**



Le ruissellement n'est pas seulement le fait de l'urbanisation. Les pratiques agricoles intensives ont durci la terre et l'ont rendu imperméable. Ce phénomène a entraîné une érosion des sols avec des conséquences particulièrement dramatiques pour l'eau. Planter des haies par exemple, c'est agir contre l'érosion.

↳ **Inondations : la solution est dans la nature**



Les zones humides fonctionnent comme des éponges. Elles absorbent les trop-pleins d'eau et les restituent en période de sécheresse. Ces espaces naturels évitent ainsi le ruissellement des eaux pluviales et ses conséquences. Protéger ces espaces naturels ou construire des zones d'expansion de crue évite le ruissellement de l'eau et protègent les habitations voisines des inondations.

↳ **Le choix du futur : les techniques alternatives**



Les **techniques alternatives** à l'assainissement pluvial traditionnel ont été empruntées à la nature : c'est elle qui détient les solutions les plus efficaces. Comme vous pourrez le lire dans notre dossier, ces dispositifs permettent aussi un retour de la biodiversité appréciée de tous. Dans ce contexte de changement climatique, grâce aux techniques végétalisées, elles améliorent la qualité de l'air des villes et sont source de fraîcheur et de bien-être.



Toiture végétalisée de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



Jardins de pluie - Une dimension écologique et paysagère de l'aménagement

Aujourd'hui, de nombreux aménagements font une part belle à l'eau et au végétal dans l'espace public. De l'échelle de la parcelle à celle du quartier, la gestion de l'eau pluviale devient un enjeu majeur de nombreux projets. C'est sous l'angle du concept du jardin de pluie et de ses bienfaits que cet ouvrage édité par le CEREMA ambitionne d'intéresser le lecteur.

→ Plus d'informations sur cet ouvrage sur : www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/jardins-pluie



Que se passe-t-il quand il pleut ?

1 MILIEU URBAIN



Lorsqu'il pleut, l'eau de pluie ruisselle sur des surfaces imperméables comme les toitures et les voiries. Ces eaux pluviales rejoignent souvent les eaux usées dans le réseau d'assainissement. Ce dernier se surcharge et déborde. Le mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales gagne le cours d'eau et le pollue.

Pour éviter ce phénomène, la solution optimale est l'infiltration des eaux pluviales, par exemple via des noues, des retenues, des toitures végétalisées...

L'eau pluviale est le nom que l'on donne à l'eau de pluie dès qu'elle touche le sol

2 MILIEU AGRICOLE



Les parcelles agricoles ont perdu beaucoup de leur perméabilité. Au lieu de s'infiltrer dans le sol, les eaux de pluie ruissent et emportent avec elles des particules de terre. Ce phénomène d'érosion appauvrit les parcelles agricoles en sol fertile, et pollue le milieu naturel.

Il est possible de limiter l'érosion des sols, en faisant appel à des techniques d'hydraulique douce comme des haies arbustives ou des fascines, et en améliorant les pratiques culturales.



LE BASSIN VERSANT

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Qu'est-ce-qu'un bassin versant ?
C'est un territoire dans lequel toutes les eaux s'écoulent naturellement pour rejoindre un même cours d'eau ou pour s'infiltrer dans une même nappe d'eau souterraine.

3 MILIEU NATUREL



Lors d'un événement pluvieux, le débit du cours d'eau, ainsi que son niveau augmentent. Lorsque le niveau d'eau est très haut, l'inondation peut survenir, avec des risques importants pour les biens et les personnes.

Mais l'inondation n'est pas une fatalité : créer des zones d'expansion de crue permet au cours d'eau d'inonder des zones sans risque, c'est-à-dire sans bien ni personne.



Eaux pluviales en ville : une ressource à reconquérir

Dans le bassin Artois-Picardie, 75 % de la population est urbaine. L'eau de pluie glisse sur un sol devenu imperméable du fait de l'urbanisation croissante. Elle **ruisselle** vers des réseaux d'assainissement qui ne peuvent plus gérer cet afflux et finissent par déborder et rejoindre la rivière...

Les pollutions des cours d'eau en lien avec un dysfonctionnement du système d'assainissement, notamment par temps de pluie, sont fréquentes.

L'agence s'est engagée dans cette problématique depuis de nombreuses années. L'arrêté de juillet 2015, visant la limitation de ces débordements, l'a confortée dans son action.

Des solutions curatives et préventives ont été mises en place sur notre bassin :

Gérer les débordements de réseaux

Les **solutions curatives** passent par la construction de bassins de « stockage-restitution ». Ces ouvrages collectent le mélange d'eau pluviale et d'eau usée là où les réseaux débordent. Ils stockent et renvoient progressivement ce trop-plein d'eau au réseau unitaire pour y être traité par la station d'épuration avant rejet au milieu naturel.

Cette solution est efficace rapidement mais les investissements sont importants et coûteux en fonctionnement (vidange des boues, consommation énergétique...)

Infiltrer l'eau de pluie là où elle tombe

Et si la solution la plus vertueuse consistait à rendre à l'eau de pluie sa liberté de s'infiltrer là où elle tombe ?

Les **solutions préventives** laissent l'eau s'infiltrer au plus près de son point de chute : les volumes d'eau à gérer sont moins importants et le risque de pollution beaucoup plus faible...

Avez-vous remarqué ces petits pavés espacés de verdure dans votre ville ? Ou encore ces toitures et ces murs couverts de végétation... Derrière ou sous ces aménagements d'un genre nouveau, se cachent des dispositifs qui collectent et stockent les eaux de pluie, dès que la première goutte d'eau tombe. Car là est le secret de la réussite des **« techniques alternatives »**...

Un retour de la nature en ville

Grâce à ces techniques, la nature se réinstalle en ville, elle retrouve ses couleurs, attire abeilles et papillons. Elles améliorent visiblement le cadre de vie en donnant en même temps une vision plus naturelle de l'assainissement. Enfin, la présence de végétation permet de réduire les îlots de chaleur et de tempérer le climat de villes.

Elles s'inscrivent dans les nouvelles préoccupations de l'agence de l'eau et de la biodiversité.

Déraccordement des verreries d'Aniche : 50 000 m³ d'eau pluviale en moins dans les réseaux d'assainissement à Aniche !

L'usine Asahi Glass Co (AGC), premier groupe verrier mondial, est implantée à Aniche. Elle est spécialisée dans la fabrication de pare-brises et de toits pour l'automobile. A l'origine, toutes les eaux du site étaient rejetées dans le réseau unitaire de la Communauté de Commune de Cœur d'Ostrevent contribuant à la surcharge des réseaux d'assainissement.

Avec l'aide financière de l'agence de l'eau, AGC a déracordé l'ensemble des eaux pluviales. Ces dernières rejoignent désormais un bassin de rétention avant d'être infiltrées dans une noue.

Fort de cette première expérience réussie, les 2 autres verreries d'Aniche se sont également engagées dans la démarche.



Parking en revêtement perméable chez AGC

Eaux pluviales en milieu rural : reconsidérer les pratiques agricoles

Depuis les années 50, l'agriculture intensive a profondément modifié les paysages ruraux : augmentation de surface des parcelles agricoles, développement des grandes cultures ou moyen de produits phytosanitaires et d'engrais...

Les pratiques culturales ont donné lieu à la formation d'une « croûte » de terre, la rendant imperméable.

Dans ce contexte, les eaux de pluie ont du mal à s'infiltrer. Elles ruissellent et entraînent parfois avec elles de grandes quantités de terre vers le milieu naturel. Cette **érosion** nuit à la fertilité des sols. Mais elle amène aussi dans la rivière des flux de pollution importants notamment à cause des produits de traitement des cultures. Ces conditions peuvent porter préjudice à la qualité des milieux aquatiques et au développement de la biodiversité.

La **concertation entre les acteurs de l'eau à l'échelle du territoire, notamment les agriculteurs, les communes ou encore les syndicats mixtes, est essentielle**, pour réduire durablement et efficacement le ruissellement. Cela nécessite en parallèle la révision des pratiques culturales. Ainsi, le travail du sol, la richesse de la couverture végétale, la diversification et la rotation des cultures favoriseront l'infiltration de l'eau.

D'un point de vue environnemental, les **aménagement d'hydrauliques douces** permettent de réduire la vitesse d'écoulement de l'eau.



Haies et fascines dans les secteurs Cahon-Gouy (bassin de la Trie)

L'implantation de **haies ou de fascines** par exemple freinent les écoulements et améliorent l'infiltration de l'eau ; **les fossés et les noues** recueillent l'eau en cas d'événements pluvieux intenses et évitent ainsi les inondations dans les zones habitées voisines.

Comme les techniques alternatives végétalisées, ces aménagements ont

en outre un **intérêt écologique et paysager**. Ils jouent en effet un rôle important pour le maintien de la biodiversité en milieu agricole.

Les haies en particulier, abritent de nombreuses espèces particulières comme les coccinelles qui éliminent les ravageurs des cultures.

Plus de 2 km de haies et de fascines pour lutter contre l'érosion dans le bassin versant de la Trie

La Trie est un petit affluent de la Somme. Au fil du temps, son bassin versant est devenu sensible aux coulées boueuses récurrentes.

La Communauté de Communes du Vimeu s'attache à atténuer les effets de ces phénomènes sur les biens et les personnes. Ainsi, en 2017, les secteurs de Cahon-Gouy et de

Acheux-en-Vimeu ont bénéficié d'implantations de haies et de fascines sur plus de 2 kms. Ces aménagements, soutenus techniquement et financièrement par l'agence, permettent en effet de freiner l'érosion des sols et facilitent l'infiltration de l'eau. Des bassins de stockage ont par ailleurs été installés afin de contenir les coulées boueuses éventuelles.

A noter que ces ouvrages participent au développement de la biodiversité dans les territoires agricoles.



Guide « Tout savoir sur la GEMAPI » (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Qu'est-ce que la GEMAPI ? Pourquoi mettre en place la GEMAPI ? Quelles missions comprend la GEMAPI ? Quel lien avec la gestion du trait de côte ? Voici quelques questions auquel répond ce guide méthodologique destiné aux maîtres d'ouvrages, communes, EPCI, aménageurs ou propriétaires, pour comprendre et mettre en œuvre la GEMAPI.

→ Consultable sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire http://www.gesteau.fr/sites/default/files/20160202_la_gemapi_vfinale.pdf



Guide de l'érosion

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des terres agricoles est un enjeu essentiel tant pour la préservation du sol que pour la qualité des milieux aquatiques. A l'aide de fiches techniques, ce guide propose un état des lieux et des solutions possibles dans notre bassin pour lutter contre l'érosion. Il aborde également l'aspect financier et réglementaire.

→ Consultable et téléchargeable sur le site internet de l'agence de l'eau www.eau-artois-picardie.fr



Inondations ? *La solution est peut-être dans la nature...*

En temps normal, le cours d'eau s'écoule naturellement dans son lit. En période de crue, il sort de son lit et s'étend dans la vallée, au sein de zones inondables.

En cas de pluies importantes, le cours d'eau reçoit aussi les eaux de ruissellement provenant des versants de la vallée. Des coulées de boues peuvent alors se produire.

Ces phénomènes naturels représentent un **risque d'inondation** à gérer s'il cause un dommage aux personnes ou à leurs biens. Dans notre bassin, le risque s'est accentué au fil des années du fait notamment de l'artificialisation des cours d'eau et des sols. L'accroissement des surfaces urbanisées a par ailleurs augmenté les enjeux liés à la présence de populations dans les zones inondables.

Ainsi aujourd'hui, 2 communes sur 3 sont susceptibles d'être inondées...

Quelles solutions ?

En étudiant le cheminement de l'eau, ses débits, ses volumes, il est possible d'agir sur les inondations. Des aménagements permettent aujourd'hui de ralentir l'écoulement de l'eau. Un des objectifs est de **limiter la vitesse des écoulements** et de **stocker des volumes d'eau** en dehors des zones à enjeux notamment les **risques d'inondations** des habitations.

Cela peut par exemple consister en l'aménagement d'une **zone d'expansion de crue**, un espace où l'eau peut se répandre



Champ d'inondation contrôlé de Verchocq [62]

lors d'un épisode de crue. Ceci permet d'atténuer l'impact sur des lieux sensibles à l'aval.

D'un point de vue environnemental, ces espaces inondables jouent un rôle important dans l'approvisionnement

des nappes phréatiques. En hiver, ils alimentent ainsi la ressource en eau qui peut être fragilisée en période estivale.

Ces espaces permettent également de maintenir une bonne qualité des milieux aquatiques et des milieux humides.

Un champ d'inondations contrôlées à Verchocq

A la suite des inondations provoquées par les crues parfois impressionnantes de l'Aa, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa s'est engagé dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). L'une des opérations est la réalisation, avec le concours financier de l'agence de l'eau,

de 10 Zones d'Expansions de Crues, appelées ici, Champs d'Inondation Contrôlée (CIC), pour retenir plus de 600 000 m³ d'eau et réduire de moitié le risque d'inondations pour les populations.

Depuis 2016, l'un de ces CIC est en activité : celui de la commune de Verchocq. Cet aménagement permet de réguler plus de 44 000 m³ d'eau en période de crue !

Gérer l'eau pluviale : un maillon essentiel du 11^{ème} programme pour l'atteinte du bon état

D'ici 2027, toutes les eaux du bassin Artois-Picardie devront avoir atteint l'objectif du bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000. A ce titre, la gestion des eaux pluviales constitue un enjeu majeur du 10^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau. Elle figure au rang des priorités du 11^{ème} programme qui couvrira les années 2019 à 2023.

L'agence de l'eau propose une approche globale à l'échelle d'un territoire, avec de préférence, la mise en œuvre de techniques préventives. Les solutions curatives pourront cependant être accompagnées dans certains cas.

Une approche globale à l'échelle d'un territoire

La gestion des eaux pluviales passe par une approche globale au niveau d'un bassin versant ou d'une agglomération d'assainissement. Une réflexion commune sur les problématiques de l'eau, du climat, du cadre de vie et du développement économique avec toutes les parties prenantes est essentielle. L'élaboration d'un **Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales** permet ainsi de considérer les différents enjeux liés au territoire.

Cet outil destiné aux maîtres d'ouvrage prend en compte les contraintes techniques et financières à l'échelle d'un bassin versant, depuis sa composante rurale jusqu'à sa partie urbaine.

Les **études** d'application indispensables qui en découleront, resteront éligibles aux aides de l'agence.

Un plan d'action axé sur la prévention

Cette vision globale permet d'établir un plan d'actions qui combinera harmonieusement et efficacement techniques préventives et curatives.

Les **techniques préventives** sont essentiellement basées sur la mise en place de techniques alternatives permettant l'infiltration de la pluie au plus près de son point de chute.

Plus respectueuses de l'environnement, ces techniques sont en effet bien moins coûteuses que les techniques curatives. Leur efficacité repose sur leur effet cumulatif. Elles doivent cependant s'inscrire dans une politique coordonnée à plus long terme.

En complément, la mise en place de **techniques curatives** (installation de bassins de stockage - restitution des eaux pluviales, transformation de réseaux unitaires en réseaux séparatifs...) constituent des solutions complémentaires efficaces pour limiter les débordements de réseaux et ainsi les inondations. C'est pourquoi ces opérations feront encore l'objet d'un accompagnement financier. Elles seront cependant à considérer en complément d'actions faisant appel aux **techniques alternatives et végétales** : noues, haies, mares, zones d'expansion de crue...

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité et de simplification administrative, **toutes les opérations liées à la problématique de la gestion des eaux pluviales sont désormais regroupées dans une seule délibération.**



Site Arkéos de Douai [59]



Le zonage pluvial : un des outils pour réduire le risque inondation

Le zonage pluvial a été développé dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention d'Inondations (PAPI) du bassin versant de la Lys. Pour les décideurs locaux, les eaux pluviales d'origine urbaine et rurale sont l'un des aspects essentiels à maîtriser dans la planification et l'aménagement de leur territoire. Il appartient notamment aux communes de délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser l'imperméabilisation et les écoulements ainsi que pour assurer, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales.



Quelles villes pour demain ? Ademe - Février 2018

L'urbanisation a des répercussions sur notre environnement : réduction des terres naturelles et agricoles, détérioration de la biodiversité, augmentation des risques d'inondations, difficulté à créer de la fraîcheur en ville en période de forte chaleur... Aujourd'hui, des actions sont menées pour rendre nos villes durables et agréables à vivre, tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique. Elles vous sont présentées dans ce guide pratique.

→ Consultable et téléchargeable sur <http://www.ademe.fr/villes-demain>



L'évolution de la gouvernance de l'eau

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a confirmé le rôle des agences de l'eau dans le domaine de la préservation de nos ressources naturelles. Cette loi a élargi dans le même temps les missions des agences à la biodiversité marine et terrestre.

Une nouveauté qui implique une modification de la composition des comités de bassin pour y intégrer notamment les acteurs de la biodiversité. Le décret du 10 mai 2017 en apporte les précisions.

Ce décret introduit dans le premier **collège des collectivités**, des représentants d'Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) ou d'Établissements Publics d'Aménagement des Eaux (EPAGE) ou de syndicats mixtes. Cette disposition conduit à diminuer dans notre bassin, d'une part le nombre des conseillers départementaux



Comité de bassin du 30 juin 2017 « spécial élections »

(de 12, ils ne seront plus que 4) et d'autre part, celui des conseillers régionaux qui passe de 3 à 2.

Le second **collège des usagers** comprend désormais des représentants des milieux marins et de la biodiversité.

En outre, ce texte élargit à l'ensemble des milieux naturels les compétences de

la **mission initiale relative aux milieux naturels aquatiques** des comités de bassin. Le nombre de représentants dans chaque collège reste le même.

A noter que les parlementaires sont désormais représentés dans chaque Comité de bassin par un député et un sénateur.

Comité de bassin et Conseil d'administration : qui fait quoi ?

Le Comité de bassin et le Conseil d'administration de l'agence de l'eau rassemblent tous les acteurs et usagers de l'eau au sein de **collèges** : élus, industriels, agriculteurs, consommateurs, associations, Etat... Dans chaque bassin hydrographique, le **Comité de bassin** fixe la stratégie en faveur de la protection de l'eau et des milieux naturels et en vote les programmes d'action. Il donne

un avis conforme au programme d'intervention de l'agence et aux taux des redevances destinées à le financer. Ces redevances constituent les principales recettes de l'agence de l'eau.

Le **Conseil d'administration** décide du budget et du programme d'intervention de l'agence ainsi que de l'attribution des aides financières aux personnes publiques et privées.

→ Pour en savoir plus : www.eau-artois-picardie.fr/les-instances-de-bassin

i Deux décrets du 20 avril 2017 ont également modifié la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics dans les comités de bassin et les conseils d'administration. Les modifications tiennent compte des nouvelles missions des agences de l'eau, mais aussi de la création des nouvelles régions.
Décrets 2017-580 et 2017-581 du 20 avril 2017

Nouvelle présidence au Parlement des Jeunes pour l'Eau

Le 7 février 2018, le Parlement des Jeunes pour l'eau s'est réuni à l'agence de l'eau pour présenter le bilan de l'année écoulée et pour élire la nouvelle présidence de cette instance représentative de la jeunesse.

Elie Fitoussi, 17 ans en terminale au lycée Paul Duez de Cambrai prend la tête du Parlement. Il succède à Victor Macé. Il sera assisté dans sa mission par Axelle Lamouret, 18 ans, en BTS Gemeau au lycée Biotech de Douai pour la communication et de Flavien Vaillat, 20 ans, élève ingénieur à Agro Paris Tech, pour l'Escaut. Nous avons recueilli leurs premières impressions.



Elie Fitoussi, nouveau président entouré de ses 2 vices-présidents

Elie, vous êtes à présent président du PJE. Que signifie pour vous cette nouvelle responsabilité ?

C'est une grande responsabilité de poursuivre l'action du PJE ! Par exemple, un travail important a été réalisé sur le thème de « l'eau et la paix », ou du changement climatique. Porter des valeurs d'entraide, de solidarité à l'égard des pays ou même des régions touchées par la crise de l'eau : que ferait-on si cela nous arrivait ? Quelles solutions pouvons-nous apporter tous ensemble ? C'est un grand défi ... C'est aussi pouvoir participer aux actions locales pour l'eau de notre territoire. La possibilité de rencontrer d'autres jeunes d'horizons différents, de partager des idées. C'est ensemble que l'on peut faire de grandes choses. Grâce à cette initiative et grâce au soutien de l'agence de l'eau, on laisse enfin la parole aux jeunes !

Axelle, vous avez été élue vice-présidente pour la communication, quel sens donnez-vous à cette mission ?

Il faut sensibiliser les jeunes de notre génération qui n'ont peut-être pas

le même point de vue que nous, qui sommes impliqués dans le parlement. Chez nous aussi il y a des problèmes liés à l'eau. Avec Internet et les réseaux sociaux, il est beaucoup plus facile aujourd'hui de communiquer. On compte sur les jeunes pour relayer nos informations, auprès d'autres jeunes, et pourquoi pas de leurs parents, de leur famille ?

Flavien, vous êtes également vice-président mais pour l'Escaut, pourquoi l'Escaut ?

L'eau ne connaît pas de frontières ! L'Escaut est un fleuve transfrontalier qui traverse la France, la Belgique et les Pays-Bas. Ce groupe permettra de proposer des actions cohérentes sur ce territoire, quel que soit le pays. L'idée est aussi de s'inspirer des actions existantes mises en place par l'ONG Good Planet par exemple, ou encore le Parlement des Jeunes pour le Rhin. Et peut-être mener des actions avec eux ? Beaucoup de projets en perspective !

Vous cédez votre fauteuil de président de PJE. Victor, quels conseils donneriez-vous à votre successeur ?

Tout d'abord, il faut avoir à cœur de représenter tous les jeunes du

parlement. L'important c'est d'être honnête et d'être capable de se remettre en question. Il faut aussi avoir de l'audace, et ne jamais avoir peur de dire les choses. C'est de l'avenir de l'eau dont il est question, donc le nôtre ! Nous avons la chance de pouvoir nous exprimer en toute liberté, il faut en profiter, mais toujours dans le respect des valeurs qui sont portées par l'agence de l'eau, grâce à qui ce parlement existe aujourd'hui.

Zoom sur... la politique jeunesse de l'agence de l'eau

Avec plus de 12 % de jeunes, la région des Hauts-de-France est la plus jeune de France.

Parce qu'ils seront les acteurs de l'eau de demain, ce public doit bien connaître les enjeux de l'eau et s'exprimer sur ce sujet. C'est ce que propose la politique jeunesse menée par l'agence de l'eau depuis près de 15 ans.

Le Parlement des Jeunes pour l'Eau est une instance de débat qui favorise les échanges entre jeunes dans notre bassin mais aussi à l'échelle européenne grâce au Parlement Européen des Jeunes pour l'Eau et au niveau mondial avec le Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau.

→ Suivez l'actualité du Parlementdesjeunespourleau



De « Monsieur Tuyau » à « Monsieur Pluvial »



Philippe Bonneau, chargé d'études à la Direction des Interventions au sein du Service expertise industrie et assainissement

Vous avez vécu l'évolution de la gestion des eaux pluviales depuis près de 30 ans. Comment y avez-vous participé ?

A mon arrivée à l'agence, en 1982, les stations d'épuration sont surchargées en eaux provenant surtout du ruissellement. Elles sont cependant peu chargées en eaux usées : moins d'un logement sur 3 est « raccordé à l'égout ». Il faut donc améliorer le fonctionnement des réseaux de collecte. C'est la période du « tout tuyau » : il faut acheminer la pollution et rien que la pollution. Ma première mission était de contribuer à la mise en application de réseaux étanches et pérennes qui ont abouti à la rédaction d'une **Charte de qualité**. Une première au niveau national ! Dans les 10 années qui vont suivre, des épisodes récurrents de pollution des cours d'eau, et de trop fréquentes inondations dues aux débordements de réseaux, notamment par fortes pluies, nous apportent la preuve que ces eaux pluviales ne doivent plus être collectées : le « tout tuyau » a touché ses limites. Les années 2000 nous orientent vers « moins de tuyaux », en favorisant l'infiltration de la goutte de pluie au plus près de son point de chute. C'est l'émergence des « techniques alternatives » ou « tout tuyau » et de... « Monsieur Pluvial ».



Quelles ont été les grandes étapes de la mise en œuvre des techniques alternatives dans le bassin ?

Les premières réalisations datent de 2004 mises en place notamment sur la ZAC de Haute-Picardie. Mais, cette politique va réellement être lancée dans notre bassin avec notamment la publication de **guides** visant l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans les aménagements urbains. Ces actions étaient destinées à impliquer élus et ingénieurs dans cette démarche, et à en montrer la faisabilité. Depuis c'est environ 330 opérations et plus de 2,2 millions de m² de techniques alternatives financés. Parallèlement, les inondations survenues à la suite d'orages successifs dans le Douaisis ont conduit les acteurs de ce territoire à expérimenter ces techniques. C'est dans ce contexte que l'**ADOPTA** (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives), soutenue par l'agence, voit le jour en 1997. Elle constitue un relais important de la politique de l'agence.



Avez-vous rencontré des difficultés ?

Oui, c'est le cas par exemple pour certains secteurs tels le Dunkerquois ou les Flandres, où le sol ne se prête pas forcément à l'infiltration de l'eau. Le travail de l'agence est alors de proposer au cas par cas l'autre



Boulevard Vauban à Douai (59)

philosophie des techniques alternatives qui consiste à stocker l'eau avant de la restituer au milieu naturel. Ma mission actuelle est davantage orientée vers la sensibilisation, la pédagogie, le partage d'expériences... et de succès ! Les inondations et la pollution des cours d'eau ne sont pas une fatalité mais sont bien le fait d'un système d'assainissement qui n'est plus efficace par temps de pluie.



Quels conseils donneriez-vous à votre successeur ?

Aujourd'hui, nous nous orientons vers un reverdissement des villes, une réintroduction progressive de la biodiversité. Et c'est nécessaire pour y vivre mieux. Il me paraît primordial de penser autrement l'aménagement de nos cités mais aussi du bâti. Poursuivre notre rôle de facilitateur, sensibiliser les urbanistes, les architectes, les porteurs et les acteurs de projets d'aménagements sont à mon avis les défis de demain pour l'agence dans un contexte de dérèglement climatique.

L'ADOPTA : un partenaire incontournable de la gestion des eaux pluviales



Jean-Jacques Héryn, Président de l'ADOPTA

Comment expliquez-vous la réussite de gestion des eaux pluviales dans le Douaisis ?

Tout d'abord, il faut un **portage politique fort**. Les élus doivent être convaincus de l'utilité du changement de politique de gestion eaux pluviales. Il faut ensuite **des moyens** en interne de chaque territoire, pour accompagner ce changement. Enfin, les associations comme l'**Adopta** sont indispensables pour démontrer que ces techniques fonctionnent.

Les premières expériences réussies dans le Douaisis, ont été les structures réservoirs. Suite aux inondations successives, la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis), la ville de Douai, l'Adopta et l'agence de l'eau ont bien compris la nécessité de travailler ensemble et que pour être efficace, il fallait que chacun comprenne la problématique de l'autre et aussi être convaincu de la réussite de ce projet ! Mais cette opération n'aurait pas été un succès sans une volonté commune de **changer les pratiques mais aussi les mentalités** vis-à-vis du pluvial.

Aujourd'hui, les inondations ont très fortement diminué à Douai... **les techniques alternatives sont entrées dans la culture du territoire**.

En outre, cette politique a permis à la CAD de réaliser une économie de 1 million d'€ par an ! C'est une véritable mission de service public...



Quel regard portez-vous sur le partenariat Agence/Adopta ?

Ce partenariat est basé sur la confiance et la compréhension mutuelle. Une manière commune d'appréhender les choses. Chacun a son rôle : l'agence fixe une politique d'incitation financière, l'Adopta aide à la mise en œuvre de la politique financière de l'agence. Chacun reste à sa place. Mais le fil conducteur de tout cela, reste le côté humain, la volonté d'agir avec objectivité, neutralité et responsabilité.



Comment voyez-vous l'avenir de l'Adopta ?

Notre objectif est de convaincre plus d'élus à mettre en œuvre la gestion intégrée des eaux pluviales sur leur territoire. Il faut saisir toutes les opportunités de renouvellement urbain, de l'ordre de 1% par an, ou de transformation des constructions. Ce sont souvent des opérations nécessitant un permis de construire déposé auprès des collectivités. Nous devons faire preuve de beaucoup de **pédagogie** pour faire évoluer les mentalités. C'est un changement de pratique, mais pas seulement, c'est aussi la **nécessité de travailler en synergie** avec les services assainissement, urbanisme et aménagement du territoire. **Il faut prendre**

en compte l'environnement et la gestion de l'eau dans son ensemble.

C'est la culture de la transversalité.

Ce sont des heures de débat certes, mais au final, les solutions apportées sont durables et on évite des catastrophes !

L'ADOPTA

L'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales, est une association implantée à Douai depuis 1997. Son objectif est d'accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire dans le changement de pratique vis-à-vis de la gestion de l'eau pluviale. L'Adopta est depuis l'origine un partenaire privilégié de l'agence de l'eau dans le relais de sa politique de promotion d'une gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Elle intervient dans le bassin Artois-Picardie mais développe aujourd'hui son savoir-faire dans d'autres régions de France, en Belgique et plus loin encore. Son expérience lui a permis de développer des connaissances scientifiques qui se transmettent aujourd'hui dans les universités et qui pourraient à l'avenir donner lieu à la création d'un **pôle d'excellence**. Une reconnaissance très utile pour convaincre ceux qui ne le seraient pas encore de l'efficacité de ces techniques sur le plan environnemental, financier mais aussi humain...



L'Adopta fait son show

Visitez le show-room de l'Adopta qui vous propose une visite sur son site. Il présente hors sol, une large gamme de techniques alternatives, qui bien souvent, une fois réalisées, ne sont plus visibles.

→ http://adopta.fr/wp-content/uploads/2016/07/Showroom_ADOPTA.pdf



A chaque problème sa solution !

L'Adopta a réalisé des fiches techniques permettant la mise en œuvre de solutions en fonction de la problématique rencontrée ou du territoire. Elle propose également des études de cas et des fiches de sensibilisation. Une boîte à outil indispensable aux maîtres d'ouvrages désireux de mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales dans leur commune.

→ Disponibles sur : www.adopta.fr rubrique boîte à outils.



Un bassin de rétention pour améliorer la qualité des eaux de baignade

Mercredi 14 Février, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie représentée par son Directeur Général, Bertrand Galtier et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, représentée par son Président, Frédéric Cuvillier ont officialisé les travaux de la place de France à Boulogne-sur-Mer, par la signature d'une convention de travaux qui devrait permettre de réduire les conséquences des inondations et ainsi, améliorer la qualité des eaux de baignade.

Par temps de pluie, une partie des eaux collectées se déverse dans l'avant-port de Boulogne entraînant une pollution notamment pour les eaux de baignade.

A partir du mois d'avril, un bassin de rétention d'une capacité de 12 600 m³



De gauche à droite : B. Galtier, Directeur Général de l'agence et B. Cuvillier

sera construit sous la place de France. La création de ce bassin de rétention aura pour objectif de stocker provisoirement cet excès d'eau usée avant de les reverser à la station d'épuration, une fois les intempéries terminées.

La maîtrise des rejets par temps de pluie ou niveau de l'agglomération boulonnaise est indispensable dans la double perspective d'une amélioration durable de la qualité des eaux de baignade et du respect de la réglementation relative à l'assainissement urbain.

Quelques chiffres

- > Durée des travaux : 1 an
- > Montant de travaux prévisionnel : 11 249 000 €
- > Montant de travaux retenu par l'agence de l'eau : 9 793 320 €
- > Montant de la participation financière : 6 874 290 €
Dont 3 095 862 € sous forme de subvention et 3 778 428 € sous forme d'avance remboursable.

Un forum participatif « Education à l'eau et à la biodiversité »

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie organise le 19 avril 2018, à Douai, un Forum participatif « Education à l'eau et à la biodiversité » à destination des acteurs l'éducation à l'eau et à la biodiversité.

L'eau est un enjeu majeur du développement durable. C'est une ressource essentielle à la vie et aux activités humaines. Aujourd'hui et plus que jamais, chacun d'entre nous doit en prendre conscience.

Pour développer cet éveil de conscience, l'agence travaille depuis toujours avec

l'Education Nationale, les structures d'accueil du jeune public et le monde associatif.

Sa politique d'information sur l'eau s'appuie sur des textes officiels régissant l'accès à l'information sur l'environnement. L'exigence absolue étant de sensibiliser les enfants et les jeunes pour permettre de préserver notre ressource en eau et maintenir un accès à une eau de bonne qualité pour les générations futures.

Outre le partage d'expériences réussies, ce Forum sera l'occasion de faire un point sur la politique d'éducation à l'eau et à la biodiversité de l'agence et Formaliser

un réseau d'acteurs « éducation à l'eau et à la biodiversité » en créant un annuaire des acteurs du bassin Artois-Picardie.

→ Renseignements et inscription : www.eau-artois-picardie.fr



Annuaire des acteurs de l'éducation à l'eau et à la biodiversité

Cet annuaire regroupe les spécialistes de l'Education à l'Eau et du Développement durable. Activités proposées, détail des animations, type de structures, autant d'informations qui permettront de faciliter les contacts au sein de cette communauté. En publiant cet outil, l'agence apporte sa pierre à l'édifice si important qu'est l'éducation de tous les publics à la protection de l'eau et de la biodiversité.

→ Disponible sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr

Du 13 au 15 juin, parlons biodiversité!

Pendant 3 jours, 700 participants se retrouveront à la Cité des Congrès de Valenciennes pour échanger autour du thème de la biodiversité, dans le cadre des 8^{èmes} Assises Nationales de la Biodiversité.



Depuis 8 ans, IDEAL Connaissances et les Eco Maires organisent les Assises de la Biodiversité en faisant le tour des villes Françaises qui s'engagent pour la biodiversité. C'est Valenciennes, ville « verte » par excellence, riche de son patrimoine naturel et paysager diversifié qui accueillera la 8^{ème} édition.

Au programme : séances plénières, ateliers thématiques, tables rondes, visites de sites pour découvrir l'environnement régionale et la biodiversité locale.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est partenaire de l'événement et interviendra

sur la thématique « La biodiversité pour l'agriculture et l'alimentation : concilier agriculture, alimentation et biodiversité ».

→ Retrouvez le programme complet sur : <https://www.idealconnaissances.com/assises-biodiversite/>



Responsabiliser les jeunes à la protection de l'eau tout en s'amusant...

liées à l'eau et à la biodiversité, en faisant appel aux valeurs citoyennes. Il sera intégré dans la valise pédagogique que l'agence souhaite mettre à disposition des élèves du cycle 3 dès la rentrée prochaine.

La création de ce support pédagogique a été rendue possible grâce à l'investissement des deux professeurs détachés de l'Education Nationale (Caroline Horgnies, professeur au lycée E. Labbé de Douai, et Frédéric PinTeau, professeur au collège B. Pascal de Mazingarbe), qui nous apportent leur expertise d'enseignant pour concevoir et développer des ressources, et impulser des projets destinés aux scolaires.



Merci aux écoles L. Blum d'Hénin-Beaumont et BEvrad de Mazingarbe et aux Collèges Châtelet de Douai et B. Pascal de Mazingarbe de s'être prêtés au jeu.

Ambiance conviviale mais studieuse ce jeudi 29 mars au siège de l'Agence de l'Eau, où 4 établissements scolaires issus du bassin Artois-Picardie étaient venus tester « en live » le Lud'Eau Game.

Qui mieux que les principaux intéressés pouvaient nous aider à affiner ce projet et à corriger les cas échéant les éventuelles erreurs ?

Ce jeu propose aux enseignants et aux élèves, de mener une réflexion active et participative autour de problématiques



Contre-Courant Junior n°43 : l'eau potable dans les Antilles Françaises

Contre-Courant Junior revient sur les ouragans qui ont balayé les Antilles Françaises en septembre 2017. Causant de nombreux dommages matériels et humains, ils ont notamment rendu très difficile l'approvisionnement en eau potable des populations. Nos deux protagonistes, Diabolo et Grenadine expliquent pourquoi dans ce dernier numéro.

→ [http://www.eau-artois-picardie.fr/education à l'eau](http://www.eau-artois-picardie.fr/education%20a%20l'eau)



L'AGENCE
ET VOUS



Retrouvez l'actualité de l'agence de l'eau sur Facebook

Follow, buzz, like, communauté, fil d'actualité... si ces termes vous parlent et si l'envie de suivre l'actu de l'agence de l'eau vous anime... alors n'hésitez pas à rejoindre la communauté Facebook de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie !

Actu, événements à venir, partage des informations et autres communications des partenaires... l'agence de l'eau se veut plus interactive.

Suivie déjà par plus de 570 abonnés, l'agence souhaite partager toute l'info sur l'eau dans le bassin Artois-Picardie et bien plus encore !



[https://fr-fr.facebook.com EauArtoisPicardie/](https://fr-fr.facebook.com/EauArtoisPicardie/)

Directeur de la publication : Bertrand Galtier
Directrice de la rédaction : M. Cordonnier
Rédactrice en chef : D. Poncet
Comité de rédaction : C. Céлары, M. Cordonnier,
A. Debarge, Ch. Dericq, C. Euverte, M. Facq,
M. Khireddine, L. Leclercq, C. Lesniak, D. Poncet,
J. Prygiel, V. Valin, A. Vlandas
Ont également participé à ce numéro : Ph. Bonneau,
J-J. Hérin (ADOPTA), J-P. Lefebvre, A-L. Mill,
S. Parmentier, H. Verhaeghe
Conception graphique : JL. Vandeweghe
MEP : V. Dassonville
Crédits photos : AEAP, Fotolia

ABONNEMENT GRATUIT :
Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
www.eau-artois-picardie.fr

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr